

Compte-rendu des éléments ressortis des ateliers du 06-02-2015

Enjeu 1 : Comment développer la production biologique au sein du Parc ?

CONTEXTE : Potentiel de production en agriculture biologique

En 2014 :

- 1500 exploitations au sein du Parc, dont 565 élevages laitiers
- 21 agriculteurs biologiques, dont 5 producteurs de lait, puis grandes cultures, légumes, poules pondeuses, arboriculture... pour 657 ha de SAU bio
- 21 exploitations conventionnelles engagées en MAE, pour 263 ha

➤ Points favorables :

- Le territoire bocager du Parc comprend de nombreux éleveurs en système herbager, techniquement assez proche du modèle biologique
- Des organismes techniques tels que la Chambre d'Agriculture, le GABNOR, les 2 GEDA et le Parc sont présents (accompagnement individuel, visites...)
- Les élevages sont en recherche d'autonomie alimentaire
- Des organismes d'enseignement expérimentent l'agriculture bio à proximité (lycée de Radinghem, CFA de St Omer)
- L'enquête menée par la Communauté de communes de Desvres-Samer a identifié des producteurs intéressés par l'AB
- Une confirmation de Lact'union de développer la collecte de lait bio sur le territoire ; La consommation de lait bio augmente en France

➤ Freins :

- Manque de connaissance sur la volonté des opérateurs d'augmenter leur collecte de production bio
- Baisse des revenus lors de la période de conversion, nécessité d'anticiper
- La viande bio n'est pas encore valorisée ; une filière viande se met en place mais elle en est au démarrage
- Pour les exploitations conventionnelles ayant des charges de structure élevées, c'est difficile de se convertir
- La productivité en bio baisse. De ce fait, pour continuer son quota, davantage d'animaux sont nécessaires. Des investissements ont été faits pour la mise aux normes. Y a-t-il suffisamment de place ou un agrandissement est-il à prévoir ?
- En légumes, le besoin de main d'œuvre en bio est plus important et la main d'œuvre coûte cher (cela suppose d'avoir des compétences en management)
- Il a été rappelé que des éléments de structures d'exploitations agricoles (foncier limité par ex) peuvent s'avérer être des obstacles à un projet de conversion, et ce malgré des prédispositions très favorables de l'agriculteur au passage au bio.

➤ Points de vigilance :

- Interrogations sur la rentabilité et le temps de travail en AB suite aux échanges réalisés sur une exploitation bio
- Les premières années de conversion sont difficiles financièrement, il faut anticiper.

- Interrogations : Si les collectivités ne peuvent verser des primes à la conversion en dehors du cadre réglementaire de la PAC, peuvent-elles soutenir les opérateurs qui, eux, peuvent majorer le prix d'achat du lait bio ?

PISTES D' ACTIONS RESSORTIES DES ATELIERS :

Question posée : Quelle stratégie mettre en place pour favoriser l'évolution vers la bio des agriculteurs du territoire ?

- Accompagner techniquement les agriculteurs :

- Mise en place d'espaces tests sur des terrains mis à disposition par les collectivités (atelier 1)
- Faire connaître les différents outils de diagnostics à disposition des agriculteurs, notamment ceux qui font une évaluation technique, économique, environnementale d'un projet de conversion (atelier 3)
- Développer l'accompagnement technique individuel, pour montrer à chaque agriculteur que les freins techniques d'une conversion en bio sont dépassables (atelier 3)

- Avoir une stratégie et un plan d'actions sur le foncier :

- Réaliser une veille foncière et donner la priorité aux bios ou à ceux manquant de surfaces qui souhaitent se convertir (atelier 1)

- Accompagner économiquement les agriculteurs :

- Augmenter les aides les 3 1ères années de conversion (atelier 1)
- Mise en place de prêts d'honneur pour la conversion à la bio (atelier 1)
- Mise en place de subventions de matériel qui est acheté lors du passage au bio (atelier 1)
- Des prix plus rémunérateurs pour assurer la rentabilité des exploitations bios (atelier 1)

- Sensibiliser les agriculteurs à la bio :

- Faire connaître aux agriculteurs conventionnels les débouchés possibles pour les produits agricoles bios (atelier 1)
- Mieux informer les agriculteurs et acteurs du territoire sur la réglementation et ses évolutions (atelier 3)
- Diffuser des informations agronomiques et techniques adaptées au contexte pédo-climatique du Parc (atelier 3)
- Valoriser les actions agricoles novatrices, les acteurs qui prennent des risques en changeant leurs pratiques (atelier 3)
- Cibler les agriculteurs aux pratiques les plus proches de la bio (atelier 3)

Hors sujet : les collectivités doivent se montrer exemplaires (utilisation de produits bio en restauration collective, gestion des espaces publics...) (atelier 1)